

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Ministère de l'Economie et des Finances

RAPPORT D'AVANCEMENT 2004 ET REVISION DU DSRP pour la période 2006 - 2008

TERMES DE REFERENCE

CONTEXTE : JUSTIFICATION

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) a été élaboré dans le cadre d'un processus participatif qui a impliqué les différentes catégories d'acteurs de la vie socioéconomique. A l'issue du processus, un large consensus a été obtenu sur les priorités dans les différents domaines et secteurs d'intervention. Les objectifs et les actions prioritaires correspondantes ont été consignés dans la matrice des mesures du DSRP. De cette matrice ont été extraites les actions à mettre en œuvre dans les trois premières années. Ces choix ont été fortement influencés par les résultats du diagnostic sur la pauvreté, notamment les résultats provisoires de l'ESAM2, par le niveau d'avancement dans la formulation des programmes sectoriels et, enfin, par le souci d'une utilisation optimale des ressources attendues.

Ce Plan d'Actions Prioritaires (PAP) 2003 - 2005 a donc mis l'accent sur les investissements dans les secteurs de la Santé, de l'Education, de l'Hydraulique et de l'Agriculture pour l'accès aux services sociaux de base et la création de richesses.

Le contexte d'élaboration du rapport 2004 et de la révision du DSRP est marqué par les évolutions suivantes :

- L'évaluation des premières années de mise en œuvre du DSRP a montré une bonne tendance dans l'allocation des ressources aux secteurs de la Santé et de l'Education qui accaparent une part importante du budget de fonctionnement de l'Etat en passant de 44% à 48% entre 2000 et 2004, et le secteur primaire 11% du budget d'investissement de l'Etat avec une priorité accordée à l'Agriculture qui occupe 39,2% du budget d'investissement du primaire pour la période 2003 - 2005. La réalisation des investissements prévus en 2005 devrait permettre de maintenir les tendances pour l'atteinte des objectifs, si les dépenses sont efficaces et si les mesures institutionnelles sont mises en œuvre pour améliorer l'absorption des ressources, l'efficacité des dépenses et la qualité des services, etc.
- Ce qu'on pourrait appeler la nouvelle génération des programmes sociaux mettra désormais l'accent beaucoup plus sur la qualité que sur l'accès aux services, sur l'absorption des investissements déjà programmés que sur les nouveaux investissements, si l'on en juge par les orientations actuelles du PDEF, du PDIS et du Plan d'actions du secteur de l'hydraulique.
- Dans les domaines où des programmes sectoriels n'étaient pas disponibles au moment de la formulation du DSRP, les mesures préconisées dans le DSRP ont été traduites en stratégies sectorielles<sup>1</sup> et programmes d'investissement dans les différents domaines notamment, à travers des Plans d'opérations sectoriels (POS).

<sup>1</sup> Stratégie de développement du secteur privé (réactualisée); Stratégie de croissance accélérée (en cours); Cadre intégré pour l'insertion du Sénégal dans le marché mondial; Plans d'action dans le cadre de l'élaboration des programmes d'investissement pour l'atteinte des OMD (hydraulique et assainissement, éducation, santé, création de richesses, infrastructure, environnement et cadre de vie); Politique sectorielle de la micro finance; Stratégie de développement du tourisme; Programme d'action et d'investissement prioritaire en matière de population (PAIP); Stratégie de développement durable; Loi d'orientations agro-sylvo-pastorale; Lettre de politique sectorielle des télécommunications, Code minier

- Par ailleurs, dans le cadre du plaidoyer international pour l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), le Sénégal vient d'élaborer des plans d'actions dans certains secteurs visés par les OMD : (hydraulique et assainissement, éducation, santé, création de richesses, infrastructures, environnement et cadre de vie). Ces résultats serviront aussi de bases de travail dans la formulation du nouveau DSRP.
- Le contexte de la mise en œuvre du DSRP est également marqué par la disponibilité des résultats définitifs de l'ESAM2, les résultats provisoires du recensement de la population, les études sur les contraintes qui limitent l'investissement privé. Ces résultats ont mis en évidence des évolutions significatives dans certains indicateurs, notamment l'évolution de l'incidence de la pauvreté, le poids des villes secondaires dans l'évolution démographique, les impacts négatifs des problèmes de mobilité urbaine sur la croissance et la pauvreté, etc.
- Enfin, les indicateurs macroéconomiques montrent une augmentation importante des ressources budgétaires (hausse de 23,3% entre 2000 et 2004) et il est attendu des partenaires au développement des allègements de dette et des appuis budgétaires substantiels, à la suite de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE (Pays pauvres très endettés) par le Sénégal, en avril 2004.

En résumé, l'état d'avancement dans l'allocation des ressources aux secteurs sociaux, conformément au PAP (2003-2005), les récents résultats des études et enquêtes, et la disponibilité de ressources additionnelles pour la mise en œuvre de la stratégie et l'élaboration de nouvelles stratégies sectorielles articulées au DSRP seront déterminants dans la révision du DSRP pour une allocation optimale et une bonne absorption des ressources, en vue de réaliser les objectifs de réduction significative et durable de la pauvreté.

## OBJECTIFS

L'objectif général est la préparation du rapport d'avancement de la mise en œuvre de la SRP 2004 et la formulation du nouveau DSRP pour la période 2006 - 2008.

### ETAPE 1 : ELABORATION DU RAPPORT D'AVANCEMENT

Le gouvernement s'était engagé auprès des partenaires au développement pour l'élaboration d'un rapport annuel d'avancement de la mise en œuvre du DSRP. Ce document devra :

- passer en revue les programmes d'investissement disponibles ;
- dresser un état d'exécution des activités inscrites dans le DSRP pour l'année 2004 ;
- analyser l'évolution des indicateurs de suivi de la SRP ;
- analyser les modalités de mise en œuvre et de suivi du DSRP, en mettant en évidence les résultats et les contraintes ;
- analyser la prise en compte des principes directeurs notamment des questions transversales de genre, de décentralisation, de faire-faire, de participation, de transparence etc, dans la mise en œuvre ;
- analyser et évaluer le degré d'alignement des partenaires au développement sur le DSRP (formulation des programmes d'appui et d'assistance) ;
- analyser le degré d'alignement des Organisations de la Société Civile (OSC) sur le DSRP en mettant en évidence les résultats atteints, les facteurs de performance et les contraintes ;
- rendre compte du degré de mobilisation des ressources auprès des partenaires au développement et de l'Etat et analyser les résultats pour chaque acteur en mettant en évidence les facteurs de performance et les contraintes.
- formuler des recommandations pour la révision du DSRP ;

(adopté en 2004) ; Lettre de politique sectorielle des mines ; Plan sectoriel justice ; Stratégie de protection sociale (en cours) ; Plan national de développement agricole (en cours) ; etc.

## **ETAPE 2 : REVISION DU DSRP**

Sur la base de l'évaluation des réalisations 2003 et 2004 et de la programmation 2005 et conformément à ses engagements, le gouvernement du Sénégal compte élaborer, selon un processus participatif, un nouveau DSRP pour la période 2006 - 2008. Il s'agira de revisiter les différentes parties du DSRP notamment le diagnostic, les axes stratégiques, le dispositif de mise en œuvre, la matrice des mesures, le Plan d'actions prioritaires et la matrice des indicateurs en vue de:

- réactualiser les informations, de diagnostic et d'analyse de la pauvreté;
- revisiter les cinq axes stratégiques du DSRP et les objectifs en vue de proposer les réajustements nécessaires ;
- faire une analyse des besoins d'investissement en relation avec les objectifs du DSRP et les impacts attendus sur la pauvreté et la croissance ;
- proposer une matrice des mesures et un plan d'actions prioritaires couvrant au moins la période 2006 - 2008 ;
- procéder à des arbitrages d'allocation des ressources sur la base des nouvelles priorités identifiées, des critères et indicateurs pertinents ;
- analyser les résultats en matière d'harmonisation des procédures, des politiques et des modalités d'intervention des partenaires au développement et proposer des mesures.

## **METHODOLOGIE**

Le processus, coordonné par un comité technique de pilotage, sera marqué par les étapes suivantes :

### **ETAPE 0 : ATELIER DE LANCEMENT DU PROCESSUS**

Pour assurer une participation effective des acteurs dans le processus, un atelier sera organisé dès le début du processus pour démarrer les activités. Spécifiquement, l'atelier devra permettre (i) d'examiner les TDR du processus (ii) de valider la méthodologie proposée (ii) de mettre en place des commissions de travail

### **ETAPE 1 : ELABORATION DU RAPPORT D'AVANCEMENT 2004**

- **Phase 1 : MISE EN PLACE DES COMMISSIONS DE TRAVAIL**

Cinq commissions de travail devront être mises en place pour approfondir les questions relatives aux principales activités prévues durant le processus participatif d'élaboration du rapport d'avancement et de révision du DSRP. Chaque commission élaborera sa contribution autour des trois principaux axes de travail à savoir : (i) Evaluation des réalisations et proposition de stratégies pour le DSRP 2006-2008, (ii) indicateurs et cadrage macroéconomique, (iii) évaluation du PAP 2004-2005 et Proposition d'un Plan d'action prioritaire 2006-2008 etc. Le comité technique mis en place par le MEF pour appuyer le pilotage du processus assure la coordination des activités et des contributions.

Les commissions seront organisées autour des catégories d'acteurs suivantes :

- Commission 1 : les services étatiques sous la supervision du Comité Technique
- Commission 2 : les organisations de la société civile
- Commission 3 : les collectivités locales
- Commission 4 : le secteur privé
- Commission 5 : les partenaires au développement

Le groupe « genre » du DSRP participera aux travaux des différentes commissions. Par ailleurs, une commission ad-hoc de parlementaires sera mise en place pour les besoins d'échanges avec le Comité Technique sur les résultats des différentes étapes.

- **Phase 2 : SYNTHESE DES TRAVAUX DES COMMISSIONS ET PREPARATION RAPPORT PROVISOIRE**

Le comité technique mis en place par le MEF pour appuyer le pilotage du processus, assure la coordination des activités et des contributions. A cet effet, un groupe de synthèse est mis en place et est responsable de la production des projets de rapports avant leur validation. Ce groupe de synthèse piloté par le comité technique comprend les représentants de chaque commission et est appuyé par un bureau d'étude. La synthèse comprendra, entre autres, les résultats des travaux de commissions autour des axes et objectifs suivants :

- 1. : **Evaluation des réalisations aux niveaux sectoriel et régional**

Le groupe passera en revue l'ensemble des réalisations effectives des projets et programmes mis en oeuvre dans le cadre du DSRP, en mettant en évidence la conformité avec la matrice des mesures, les principes directeurs et autres engagements du gouvernement. Le rapport de synthèse du groupe indiquera des recommandations en vue de l'amélioration de l'efficacité des interventions et du renforcement des capacités des structures en charge de la mise en oeuvre et du suivi du DSRP.

- 2. **Evaluation des indicateurs**

Sur la base de la liste restreinte des indicateurs, le groupe analysera les données disponibles pour rendre compte des progrès réalisés sur le plan macroéconomique et dans les différents secteurs.

- 3. **Evaluation du PAP 2004 - 2005**

Le groupe élaborera un document qui passera en revue les budgets des années 2003, 2004, 2005 (PTIP, Budget de fonctionnement), les Plans d'opérations sectoriels (POS), les Plans d'opérations régionaux (POR), en vue d'analyser le niveau d'allocation par axe stratégique du DSRP, par secteur, par objectif, par région et selon les cibles et de formuler des recommandations pour orienter les investissements prioritaires dans la perspective d'accélérer la croissance et de réduire la pauvreté.

- **Phase 3 : ATELIER DE PARTAGE ET DE VALIDATION DU RAPPORT PROVISOIRE**

Le rapport de synthèse des résultats du processus sera présenté aux partenaires au développement sous la présidence du Premier ministre.

- **Phase 4 : CONSEIL INTERMINISTERIEL**

Conformément au dispositif institutionnel du DSRP, le document comprenant les recommandations et les propositions d'orientations sera présenté au gouvernement au cours d'un Conseil interministériel,